

Un accompagnement tout au long des mandats

Janvier 2023

Les formations, pour les mutualistes, sont une obligation prévue au Code de la Mutualité. Il incombe à l'Union régionale de proposer aux représentants des mutuelles, des formations métiers ou en lien avec l'environnement sanitaire, social ou économique afin qu'ils puissent pleinement exercer leur mandat.

UN COMITE FORMATION DES ELUS ATTENTIF AUX BESOINS DES MUTUALISTES

Les membres du comité formation des élus mutualistes ont décidé d'un plan d'action de formation sur 3 ans. Celui-ci s'appuie sur les besoins exprimés par les délégations territoriales, les commissions de la Mutualité Française, ainsi que les préconisations tant fédérales que dudit comité. Cette programmation repose sur le programme de formation national de la Mutualité Française et sur les propres ressources de l'Union régionale.

FORMATIONS ADAPTEES AU PARCOURS DES ELUS

Fin 2020, le comité « formation des élus » a élaboré un programme de formation sur trois ans répondant à deux objectifs :

- Mise en place de formations pour des stagiaires débutants – les nouveaux élus – qui ne connaissent pas ou peu la Mutualité Française dans son ensemble, permettant ainsi de les acculturer,
- Mise en place de formations pour des stagiaires militants plus confirmés permettant ainsi de renforcer leurs connaissances.

DES FORMATEURS DE QUALITE

Une douzaine de formations est organisée chaque année. Elles sont toutes dispensées par des intervenants qualifiés, bien souvent partenaires de la FNMF ou issus des services Formation et Direction des Affaires Publiques de la FNMF.

MODALITES D'ORGANISATION

Les formations sont ouvertes aux élus mutualistes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, à réception des bulletins dédiés à cet effet et dans la limite du nombre de places disponibles pour chaque formation.

Le coût est de 50 € par participant et par journée (25 € si demi-journée) pour les formations en présentiel ou en distanciel.

Ce coût inclut la participation aux frais pédagogiques et au déjeuner.

Les formations internes à l'UR auxquelles sont conviés ses élus et ses administrateurs sont pris en charge par la MF Sud.

Je m'inscris aux formations !

Contact

Aurélie MOLLIEUX

formationdeselus@sudmutualite.fr

Tél. : 04 93 82 88 54

LA FORMATION DES ÉLUS



LE PROGRAMME DE FORMATION 2023

21 mars	Accompagner la mobilisation des élus sur le terrain Marseille
4 avril	La prévention, un risque à prendre Marseille - matinée
6 avril	Être administrateur mutualiste aujourd'hui Marseille
25 mai	Initiation au modèle de protection sociale et au système de santé Marseille
6 juin	Découverte de la Mutualité Marseille
8 juin	Savoir lire les comptes de son groupement - Niveau 1 Marseille
9 juin	Savoir lire les comptes de son groupement - Niveau 2 Marseille
13 juin	Les réseaux sociaux : des outils pour dynamiser son parcours mutualiste Marseille - matinée
20 juin	Elus Mutualistes, les ressorts d'un engagement militant Marseille



Les formations ont lieu généralement de 9 h 00 à 17 h 00, sauf si la demie-journée est précisée.

Au Siège de la Mutualité Française Sud ou à distance

Le Condorcet

18 rue Elie Pelas

13016 Marseille

Retrouvez le programme détaillé ainsi que les modalités d'inscription sur le site internet de l'Union régionale, rubrique formation des élus.



sud.mutualite.fr

